

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION RÉGIONALE



Comment faire de la modulation
intra-parcellaire des intrants sur mon
exploitation ?





FORMATION RÉGIONALE

DURÉE : 7H

Session 1

20 novembre 2025

Janville



Session 2

09 décembre 2025

Issoudun



Session 3

10 décembre 2025

Saint Amand Longpré



Plus d'informations

OBJECTIFS

Réduire ses coûts de production en optimisant l'utilisation des intrants à l'échelle parcellaire via la modulation.

PROGRAMME

- Identifier le matériel nécessaire pour faire de la modulation.
- Savoir quel type de modulation possible selon le matériel à disposition.
- Répertorier et caractériser les sources de données existantes.
- Estimer le niveau de rentabilité due à la modulation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Diaporama
Démonstration en direct

INTERVENANT

Paul Brillault

TARIF

Selon les conditions
générales de vente

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation.

Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales <https://www.agri-territoires-loiret.fr/conditions-generales-de-formation>, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://www.agri-territoires-loiret.fr/reglement-interieur> et disponibles sur demande.

Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.